



TCS Training & Loisirs SA
TCS Training & Events
c/o Touring Club Schweiz
Ch. de Blandonnet 4
Case postale 820
1214 Vernier GE

Conditions générales pour cours de conduite

Version septembre 2023

1. Champ d'application

Les présentes Conditions Générales (CG) s'appliquent à tous les cours de conduite (ci-après «cours») organisés par TCS Training & Loisirs SA, Chemin de Blandonnet 4, 1214 Vernier, ainsi qu'aux autres prestations y relatives, indépendamment du lieu du cours.

2. Formation du contrat

La réservation écrite, téléphonique ou électronique engage le client. En effectuant une réservation, le client confirme qu'il avait la possibilité de prendre connaissance des CG et qu'il les accepte. Le contrat est conclu au moment de la confirmation de la réservation par TCS Training & Loisirs SA.

3. Eventail des prestations

Les prestations couvertes par le prix du cours sont indiquées dans la confirmation de la réservation et la description du cours sur : www.training-events.ch.

4. Paiement

Le prix du cours et d'éventuels frais de modification ou l'annulation de la réservation doivent être payés dans le délai indiqué dans la facture.

Si un cours réservé à titre individuel a lieu avant l'échéance du délai de paiement, le montant doit être payé au plus tard le jour du cours. Si le paiement n'est pas effectué, TCS Training & Loisirs a le droit d'exclure le client du cours ; dans un tel cas, les frais de cours restent toutefois dus.

S'il s'agit d'une réservation pour un groupe de personnes, TCS Training & Loisirs SA peut solliciter le paiement d'un acompte à tout moment. Le montant de cet acompte et les conditions de paiement sont indiqués dans la confirmation de la réservation.

5. Modification de réservation par le client ; frais

Il est possible de modifier la date initialement réservée pour une autre date. La modification doit être faite par écrit (e-mail). Si elle est effectuée moins de 61 jours civils avant la date initialement réservée, des frais de modification de réservation sont dus :

Frais de modification d'une réservation à titre individuel

Date de modification	Frais
- 60 à 11 jours civils avant le cours	CHF 50
- 11 à 1 jours civils avant le cours	100%

Frais de modification d'une réservation pour un groupe de personnes

Date de modification	Frais
- 60 à 31 jours civils avant le cours	30%
- 30 à 15 jours civils avant le cours	60%
- 14 à 1 jours civils avant le cours	100%

6. Annulation du cours par le client ; frais

En cas d'annulation (résiliation) par le client, quelle qu'en soit la raison, des frais d'annulation sont dus (compensation forfaitaire du dommage forfaitaire) :

Date d'annulation	Taxe d'annulation
- 60 à 31 jours civils avant le cours	50%
- 30 à 15 jours civils avant le cours	75%
- 14 à 1 jour(s) civil(s) avant le cours	100%
- Absence/non-présentation ou présentation tardive	100%

La résiliation doit être faite par écrit (courrier ou e-mail). La date de réception de cette dernière (heures de réception : 08h00 - 17h00) est déterminante dans le calcul des frais d'annulation. En cas de doute, le client doit fournir la preuve que la résiliation a été notifiée dans les délais.

D'éventuelles contributions du Fonds pour la sécurité routière (FSR) déduites du prix du cours restent dues à 100% en cas d'annulation, d'absence/non-participation ou présentation tardive, puisque le FSR ne paie que pour un cours effectivement suivi.

7. Annulation de cours par TCS Training & Loisirs SA

TCS Training & Loisirs SA se réserve le droit de reporter ou d'annuler des cours lorsqu'un trop petit nombre de participant s'est inscrit, de même que si les conditions météorologiques ne permettent pas un déroulement du cours sans danger ou en cas d'autres événements imprévisibles. Dans un tel cas, le client peut choisir entre un report gratuit à une autre date du cours (sous réserve de disponibilités) et un remboursement, tout autre dédommagement étant exclu.

8. Véhicules

En principe, les cours se déroulent avec le véhicule personnel ou avec un véhicule amené par le client. Sur demande, TCS Training & Loisirs peut mettre un véhicule à disposition, contre paiement de frais de location. De telles véhicules de location doivent être réservés suffisamment avant le cours.

Si les véhicules sont mis à disposition par le client, celui-ci doit fixer la date pour la réception et la récupération des véhicules avec le centre de conduite concerné. TCS Training & Loisirs SA n'accepte aucune responsabilité pour le vol ou l'endommagement pendant le transport, la charge et la décharge et le stationnement sur ses terrains.

9. Exclusion du cours

Dans l'intérêt de sa propre sécurité et de celle de toutes les personnes impliquées dans le cours, les participants doivent, pendant la partie pratique, strictement respecter les instructions des animateurs/instructeurs.

Les circonstances suivantes peuvent mener à l'exclusion d'un cours, sans droit à remboursement :

- Infractions graves aux instructions des animateurs/instructeurs ou aux règles générales de la Loi sur la circulation routière qui s'appliquent également sur le lieu de cours ;
- Circonstances ne permettant pas une participation optimale au cours, notamment : sécurité de fonctionnement du véhicule insuffisante, état d'ébriété, consommation de stupéfiants ;

- Maîtrise insuffisante de la langue du cours. L'instructeur/animateur est en droit d'exclure des participants du cours, s'ils ne peuvent pas suivre le cours en raison d'une connaissance inexistante ou insuffisante de la langue du cours.

10. Composition des groupes

Pour assurer qu'un cours se déroule dans les meilleures conditions, un nombre minimal et un nombre maximal de participants sont fixés pour chaque type de cours. Pour éviter que des cours soient sous- ou suroccupés, TCS Training & Loisirs SA se réserve le droit d'attribuer un participant à un autre groupe.

11. Accompagnants

Les accompagnants des participants ne doivent pas les distraire, exercer une influence sur le déroulement du cours ou assumer un rôle actif. Par conséquent, les accompagnants ne sont pas admis dans le véhicule et/ou dans la salle théorique pendant le cours. Cela vaut aussi pour les enfants et les animaux domestiques.

12. Assurance / responsabilité

Les véhicules des participants sont assurés contre le risque de collision pendant le cours. La franchise est CHF 1'000 pour une somme d'assurance maximale de CHF 250'000 par véhicule jusqu'à 3'500 kg et de CHF 1'500'000 par véhicules de plus de 3'500 kg.

Les véhicules de location mis à disposition par TCS Training & Loisirs SA pour la participation au cours, gratuitement ou contre paiement de frais de location, sont également assurés. La franchise est de CHF 1'000 pour l'assurance responsabilité civile et en fonction du véhicule de CHF 1'000 ou de CHF 2'000 pour l'assurance casco collision. La franchise cumulée maximale s'élève donc à CHF 2'000 resp. CHF 3'000.

Aucune couverture d'assurance n'est fournie pendant les éléments du cours « parcours slalom » et « parcours final » ainsi que pour les cours suivants : cours sportives et sur circuit, cours offroad et enduro, Highspeedtraining ainsi que la conduite libre.

TCS Training & Loisirs SA a souscrit une assurance responsabilité civile en tant qu'organisateur. Cette couverture d'assurance s'applique subsidiairement aux autres assurances et n'intervient que dans la mesure où TCS Training & Loisirs SA commet une négligence au moins.

13. Disposition sur le traitement des données

Responsable de traitement des données est TCS Training & Loisirs SA. Pour toute question relative à la protection des données et pour tout renseignement concernant des données enregistrées, leur rectification et leur suppression, les clients peuvent s'adresser au responsable de la protection des données par email à : dataprotection@tcs.ch ou à l'adresse suivante : Touring Club Suisse (TCS), Legal & Compliance, Responsable de la protection des données, Chemin de Blandonnet 4, Case Postale 820, 1214 Vernier.

Les données traitées sont les données de base (données d'identification et de contact) et les données en lien avec les prestations (par ex. type et date du cours). Les données sont principalement traitées pour l'exécution du contrat. Les données sont également utilisées à des fins de développements des produits du produit, de marketing et de statistiques au sein du Groupe TCS.

Le responsable de traitement peut communiquer les données à des tiers (sous-traitants) lesquels sont contractuellement tenus de traiter les données conformément aux finalités prévues ci-dessus et de mettre en œuvre des mesures de sécurité appropriées.

Les données relatives aux cours de perfectionnement obligatoires, les données des participants (nom, date de naissance, n° du permis de conduire) sont échangées avec l'association des offices des services automobiles (asa), afin de vérifier l'éligibilité du participant et d'attester sa participation aux cours.

Les données relatives aux cours de perfectionnement facultatifs subventionnés par le Fonds de sécurité routière (FSR) sont transmises au FSR en vue du paiement de la subvention, ensemble avec les données relatives au véhicule (marque, n° d'immatriculation).

Les données sont conservées dans des datacenters en Suisse et dans l'Union européenne (Allemagne). Par ailleurs, les données peuvent être transférées à l'étranger si cela s'avère nécessaire pour exécuter les prestations contractuelles. Les données sont conservées aussi longtemps qu'il est nécessaire pour atteindre les finalités décrites ci-dessus, que la loi l'exige (en particulier pour le respect de l'obligation légale de conservation art. 958f CO) ou que le TCS peut se prévaloir d'un intérêt légitime (en particulier jusqu'à l'échéance du délai de prescription des créances).

Les dispositions générales du TCS sur la protection des données contiennent des informations plus détaillées : <https://www.tcs.ch/fr/protection-donnees.php>.

14. Enregistrements de photo et vidéo ; publication

Pour la protection des droits d'auteur, l'enregistrement de photos et vidéo sur les lieux du cours est interdit. TCS Training & Loisirs SA peut les autoriser à titre exceptionnel, moyennant un accord préalable.

TCS Training & Loisirs SA se réserve le droit d'enregistrer des photos et vidéos et de les publier sans rémunération dans des brochures, publications et d'autres communications. Si des participants sont reconnaissables, leur accord préalable est sollicité.

Toutes les publications du client avec indication du lieu du cours doivent être transmises à TCS Training & Loisirs SA avant leur diffusion au public, pour information et approbation.

15. Droit applicable et for juridique

Toutes les relations juridiques avec TCS Training & Loisirs SA sont régies par le droit suisse. Le for juridique est au siège de TCS Training & Loisirs SA, sous réserve des for impératifs du CPC et le for au domicile du consommateur. TCS Training & Loisirs SA se réserve le droit de poursuivre les clients à leur domicile.

**TCS Training & Loisirs SA**

TCS Training & Events
c/o Touring Club Schweiz
Ch. de Blandonnet 4
Case postale 820
1214 Vernier GE

Informations utiles pour les cours de conduite

Afin de régler les formalités d'inscription, nous vous prions de vous présenter sur le lieu du cours 15 minutes avant le début de celui-ci.



Compte tenu du type de manifestation, habillez-vous de façon sportive et confortable. Comme nous passerons, entre les diverses leçons de conduite, toujours quelques minutes en plein air, nous vous recommandons de revêtir une veste imperméable et coupe-vent. Mesdames les participantes, veuillez ne pas porter, pour la partie pratique, de chaussures à semelles compensées ni à hauts talons.



Selon le lieu de cours, vous pourrez vous restaurer dans le restaurant Road11 de TCS Training & Loisirs SA sur place, ou dans un restaurant proche. Les repas ne sont pas compris dans le prix du cours (sauf mention explicite). Il ne sera servi d'alcool ni avant ni pendant le cours.



Au début du cours, le réservoir de votre véhicule doit être au moins à moitié plein. Les véhicules électriques doivent être suffisamment chargés ; car pas tous les lieux de cours disposent de stations de recharge pour les véhicules électriques.

Nous vous prions également de veiller à ce qu'aucun objet non attaché ne se trouve dans le coffre ou à l'intérieur de la voiture. Ceux-ci devront être fixés ou enlevés avant le début du cours.



Pour les motos, contrôlez, avant de vous rendre sur le lieu de cours, l'état technique (pression des pneus, niveau d'huile) de la moto et faites le plein.

L'équipement vestimentaire de protection moto intégral (casque, bottes, veste et pantalon ou combinaison, gants) est indispensable. En outre, nous vous conseillons de vous munir, pour la «course d'adresse» sur le parcours de trial, d'une veste de moto légère et d'une serviette, car on transpire très facilement lors de cette partie du cours.



Les utilitaires et les caravanes ne peuvent être utilisés que vides pendant les cours. Des exceptions peuvent être convenus au cas par cas et au préalable avec un spécialiste de TCS Training & Loisirs SA.



L'eau utilisée sur la piste lors des exercices peut laisser des traces de calcaire sur le véhicule, surtout pendant les mois d'été où l'évaporation est rapide. Nous vous recommandons donc de nettoyer le vernis avec de l'eau vinaigrée avant de vous rendre dans une station de lavage.